

AVIS DE MISE A DISPOSITION

préalable à la modification simplifiée n°1 du PLUi de Plaine Commune

Par délibération du Conseil de territoire de Plaine Commune en date du 14 février 2023, il a été prescrit de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Plaine Commune pour une durée de 34 jours consécutifs à compter **du 25/05/2023 à 9h00 et jusqu'au 27/06/2023 à 17h00**.

La mise à disposition porte sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi qui vise à permettre la réhabilitation et la restructuration du centre équestre départemental de La Courneuve, situé dans le parc départemental George Valbon à La Courneuve.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Plaine commune prévoit l'augmentation de l'emprise au sol des constructions autorisée dans le sous-secteur Ns1 en la faisant passer de 10% à 15%.

Le sous-secteur Ns1 est un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées, qui correspond exclusivement au site du Centre Équestre Départemental de La Courneuve. Il dispose d'un règlement adapté au projet, autorisant les constructions et installations destinées aux activités sportives équestres.

Par la décision N°MRAe AKIF-2022-010 en date du 8 décembre 2022, l'autorité environnementale a dispensé d'évaluation environnementale, la présente modification simplifiée du PLUi de Plaine Commune.

Cette décision est consultable dans les dossiers papiers et dématérialisés de la mise à disposition du public.

Le dossier de mise à disposition, les avis des personnes publiques associées et un registre papier de mise à disposition seront à mis à disposition au siège de l'établissement public territorial Plaine Commune et à la Mairie de la Courneuve pendant 34 jours consécutifs, à compter **du 25/05/2023 à 9h00 et jusqu'au 27/06/2023 à 17h00**, aux jours et heures d'ouverture suivantes:

- Siège de l'établissement public territorial Plaine Commune : Direction de l'urbanisme règlementaire - 21 avenue Jules Rimet 93218 SAINT-DENIS – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Centre Administratif Mécano, Unité Territoriale Foncier Droit des sols – Plaine Commune (1° étage), 3 Mail de l'Égalité, 93120 La Courneuve – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres papiers de mise à disposition jusqu'à la clôture de la mise à disposition.

L'intégralité du dossier de mise à disposition sera disponible sur le site internet de l'EPT Plaine Commune à l'adresse suivante : <https://plainecommune.fr/plui/> pendant la durée de l'enquête publique **du 25/05/2023 à 9h00 et jusqu'au 27/06/2023 à 17h00**.

Les observations, propositions et contrepropositions faites dans les registres papier et par écrit y seront versées.

À l'expiration de la mise à disposition, le président de l'EPT en présente le bilan devant l'organe délibérant qui délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.